



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-368**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 7 novembre 2023, le règlement numéro 2023-368 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2009-198 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1 ».

Le règlement numéro 2023-368 a pour objectif d'augmenter le montant de la taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1 et de mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle comme édicté par le gouvernement du Québec.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Upton, ce 9^e jour du mois de novembre 2023.

Lyne Rivard,
Directrice générale
et greffière-trésorière